Les frais du contrat d'assurance-vie MULTISUPPORT EXCELLENCE*

Montant minimal de versement initial :

- Gestion Libre : 50 000€
- Gestion Excellence : 100 000 €

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

1/ Gestion Libre

Fonds en euros (Sécurité en euros et Sécurité Infra Euro)

- 0,780% maximum

Supports unités de compte

- OPC (hors SCPI) 0,960% maximum
- SCPI 1,193% maximum

2/ Gestion Excellence

Fonds en euros (Sécurité en euros et Sécurité Infra Euro)

- 0,780% maximum

Le fonds Euro Trésorerie, fonds d'attente à l'investissement du compartiment Géré, ne supporte pas de frais

Supports unités de compte

- Compartiment Libre (hors SCPI) : 0,960% maximum
- Compartiment Géré (hors SCPI) : 0,50% de frais supplémentaires maximum lié aux frais de mandat
- SCPI : 1,193%

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion Libre

Fonds actions** (moyenne)	2,44%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	*0,73%*
Fonds obligations (moyenne)	1,55%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	*0,42%*
Fonds immobilier***** (moyenne)	2,15%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	*0,28%*
Fonds diversifiés (moyenne)	2,44%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	*0,68%*

Autres frais annuels

frais forfaitaires	Non applicable
frais proportionnels	Non applicable

Frais ponctuels par opération	
Frais sur versement	5% maximum
Frais de changement de modes de gestion	0%
Frais d'arbitrage	
1/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Libre • 0,50% maximum. 0,50% s'ajoutent à ces frais pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP	
2/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Excellence • 0,50% maximum pour chaque arbitrage entre les supports du « Compartiment Libre », ou du « Compartiment Libre » vers le « Compartiment Géré » ou du « Compartiment Géré » vers le « Compartiment Libre » de la Gestion Excellence • Gratuit pour un arbitrage au sein du « Compartiment Géré »	
nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente*****	3% maximum
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

*****=Le taux de frais de gestion du fonds en euros continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.